

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 décembre 2019

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
23

INTERCOMMUNALITE

7 / Rapport d'activités des services de l'EMS pour l'année 2018

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) chaque commune membre de l'EMS est tenue de communiquer à son Conseil Municipal un rapport annuel retraçant l'activité de cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ce rapport rend compte tout particulièrement de la manière dont les services de l'Eurométropole s'attachent à répondre aux attentes des communes. Y est abordée l'analyse de l'activité direction par direction.

Le rapport est consultable à l'adresse internet suivante :
<https://www.strasbourg.eu/documents-publics-ems>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de l'EMS.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE

